

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE JUIN 2024



CPN ACCORD INTERESSEMENT:

PRIME INTÉRESSEMENT, UNE VRAIE NEGOCIATION ? POURQUOI LA CGT NE SIGNE PAS L'ACCORD

LES CRITÈRES DE REDISTRIBUTION

La direction retiendrait de nouveau cette année une somme en pourcentage du résultat net annuel avec une prime versée au prorata du temps de présence. Un petit complément aux critères quasi inatteignable serait donné en cas de bénéfice exceptionnel.

INTERESSEMENT : RETOUR SUR UNE HISTOIRE DE BIDOUILLAGE

La direction a mis en place il y a trois ans une formule permettant de diminuer l'intéressement si la prime de participation venait à augmenter le tout toujours à 8.33% du résultat net mais avec un plafond à 10.42% !
Résultat : 1559€ en moyenne de perdu en 2021, 2464€ en moins en 2022 et 2752 € en moins en 2023.

L'objectif de la direction : étouffer la vraie somme d'intéressement, noyer ce qui reste avec la participation qui est légalement due par l'entreprise et continuer à augmenter les fonds propres!

Mais surtout, comme pour les négociations salariales, l'objectif est de tout verrouiller pour économiser sur la masse salariale, prime comprise.

D'ailleurs le déblocage immédiat par les salariés de la prime montre le vrai problème aux Chantiers : la faiblesse des salaires. 90% des ouvriers débloquent leur prime immédiatement et sont imposables sur cette somme. 71% des techniciens le font, et 51% des cadres.

Plus les salaires permettent de vivre en bouclant la fin du mois, plus il est possible d'attendre 5 ans le paiement de cette somme en « profitant » au passage de ne pas avoir à payer d'impôt sur cette somme !

En résumé, redistribuer en augmentant le taux horaire de tout le monde, intérimaires compris, ce serait bien mieux !

Pour obtenir un tel résultat, il faudra un rapport de force tout autre que celui d'aujourd'hui, bien sûr, cela se construit, et pour commencer ...ne soyons pas dupes de la politique de la direction !

REVENDIQUONS UN VRAI SALAIRE !

CONTACT

 cgtnavalesaintnazaire@gmail.com

 www.cgtnavalesaintnazaire.org

 [cgtchantiersdelatlantique](https://www.instagram.com/cgtchantiersdelatlantique)

 Cgt Chantiers De L Atlantique

VOS ELUS ET REPRESENTANTS SYNDICAUX

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETTTEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

BORD : Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH

BUREAU D'ETUDES : Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES : Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO

CSSCT

Accident sur A35 le 13 juin : Un grave accident est passé inaperçu en machine pendant le déroulement du protocole de livraison et les festivités. Un compagnon a reçu une soupape dans le visage et a été gravement brûlé au visage par le liquide à 90°C qui a été projeté à la suite .

Cordistes : la CSSCT a reçu la copie d'un courrier d'un collectif de travailleurs cordistes travaillant sur le site adressé à la direction du chantier. Ces salariés demandent une intervention urgente de CDA sur des situations inquiétantes. Ce courrier relate très précisément de nombreuses situations dangereuses et de presque accidents ces dernières semaines (cordes coupées, dénouées, déplacées et mal ré-amarrées par d'autres entreprises en co-activité. 2 cordistes travaillant dans une capacité se sont retrouvés coincés dans le navire lors d'une manoeuvre, Un cordiste rattrape au vol un caillebotis de 15 kg qui chutait de plus haut évitant que celui ci tombe sur les personnes en dessous). Ils remontent également des signes de défaillance importante de moyens de prévention permettant d'assurer leur sécurité (matériel d'EPI incomplet, nombre insuffisant de cordes, protections, anneaux, mousquetons et élingues. Manque de salariés expérimentés: trop d'intérimaires débutants, et titulaires uniquement du 1er niveau de formation, ...). Côté direction du chantier, la réponse est : "il n'a pas été identifié d'écart nécessitant un plan d'action ". Nous voilà rassurés!

CPF : Le Compte Personnel de Formation gratuit , c'est fini

Depuis le 2 mai 2024, pour financer une formation en utilisant son propre compte de formation, il faudra désormais mettre la main à la poche et déboursier 100 € (Décret n° 2024-394 du 29 avril 2024). Seuls les demandeurs d'emploi en seraient exonérés. La participation financière du salarié ne sera pas due non plus en cas d'abondement de l'employeur.

Encore un coup de rabet sur les droits des salariés à pouvoir se former librement, Une source d'émancipation des citoyens qui disparaît et encore une façon détournée de l'Etat pour ponctionner sur ce qui nous appartient.

Assurance chômage : la réforme la plus violente parmi celles déjà appliquées

Le gouvernement va mettre en œuvre un durcissement des conditions d'accès aux indemnités avec les mesures suivantes :

- La durée de travail pour avoir droit au chômage passe de 6 mois travaillés sur les 24 derniers mois à 8 mois sur 20 mois.
- La durée d'indemnisation serait également rabaissée, pour passer de dix-huit à quinze mois. L'ajout d'un nouveau seuil pour diminuer la durée d'indemnisation si le taux de chômage tombe en dessous de 6,5%. La durée d'indemnisation déjà réduite de 25% depuis février 2023 pourrait alors diminuer de 40%, la ramenant à 12 mois.
- Allongement du délai de carence: Le délai de versement après licenciement sera allongé, laissant les salariés sans revenus , en plus d'être sans emploi.

Fête de la CGT Navale

Quand? :

Le Samedi 6 Juillet de 11h à 18h .

Où? :

A l'angle de la rue St Exupery et du chemin de la petite usine

Pensez à réserver pour les repas auprès de vos délégués